

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-et-un, le trente mars à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH), dûment convoqué, s'est réuni au foyer rural de la commune du Châtelet, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice, Président.

Nombre de membres en exercice : 31

Date de la convocation : 23 mars 2021

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 1

Vote : 20 Secrétaire de séance : MME BOUVAT-MARTIN Catherine

Présents :

- CDC ABC : M. CHAMPAGNE Dominique (Lignières) ; Mme JACQUIN-SALOMON Maryse (Chambon) ; M. MANSEEN Alain (La Celle Conde) ; Mme WOSNIAK Angélique (Villecelin).

- CDC Berry Grand Sud : M. AUPETIT Fabrice (Beddes) ; M. ALADENISE Pascal (Rezay) ; M. BARRET Patrice (Le Châtelet) ; M. BISSON Patrick (Ineuil) ; MME BOUVAT-MARTIN Catherine (Préveranges) ; M. CHAGNON Bruno (Reigny) ; M. DESABRES Claude (Châteaumeillant) ; M. DESIRE Guillaume (Ids St Roch) ; M. DURAND Gérard (St Saturnin) ; M. FRAULAUD Jacques (Culan) ; M. HERAULT Gilles (Ardenais) ; M. LEJOT Pascal (Maisonnais) ; MM LERUDE Florence (Sidiailles) ; M. THOMAS François (St Jeanvrin) ; M. VAN COSTER Rémy (Loye sur Arnon).

Absents :

- CDC Pays d'Issoudun : M. LEBRERO Roger (Chézal Benoît).

- CDC ABC : M. BEDOUILLET Gérard (Venesmes) ; Mme HUE Isabelle (Montlouis) ;

- CDC Berry Grand Sud : M. BONNEAU Jacky (St Maur) ; Mme BOUCHEROLLES Valérie (St Pierre les Bois) ; M. CLEMENT Fabien (Vesdun) ; M. MASSOT Sylvain (St Christophe le Chaudry) ;

- CDC Coeur de France : M. COLLIN Pascal (Marçais).

Absents excusés : M. BONNET Michel (St Baudel) ; Mme BRAUTIGAM Margot (Touchay) ; M. GORGE Jean-Pierre (Morlac) ; Mme SOUPIZON Manon (St Hilaire en Lignières)

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant les éléments suivants le Comité :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme, par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Compte de gestion 2020 du SIRAH sur l'Arnon est soumis au vote :

- 20 pour
- 0 contre
- 0 abstention

A l'unanimité, le compte de gestion 2020 est adopté.

Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
compte tenu de sa publication le
et du dépôt en Sous-Préfecture, le
Le Président,

Pour extrait conforme au registre
Le Président,



Fabrice AUPETIT

Déposé
à la sous-Préfecture
le 27 AVR. 2021

